



Stanstead

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MEMPHRÉMAGOG
VILLE DE STANSTEAD

AVIS DE PROMULGATION ET D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Avis public est donné que le conseil municipal a adopté le règlement n° 2018-207 intitulé « Règlement n° 2018-207 décrétant une dépense et un emprunt d'un montant de 1 486 317 \$ pour la réfection de la chaussée et des services municipaux de la rue Phelps (entre la rivière et la rue Lee), de la rue Baxter et de la rue Church (entre le boulevard Notre-Dame Ouest et la rue Phelps) » lors d'une séance extraordinaire tenue le 10 mai 2018, à 18 h 05, à l'hôtel de ville.

Ce règlement a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 16 mai 2018.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement aux heures d'ouverture de l'hôtel de ville situé au 425, rue Dufferin, à Stanstead.

Ce règlement entre en vigueur à la date de la publication du présent avis.

DONNÉ À STANSTEAD, le 15 juin 2018.

Me Valérie Manseau,
Greffière